

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	9	L'an deux mille vingt-six le 27 janvier, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2026
présents	6	
Votants	7	
procuration	1	
Présents		Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Dominique ANCEY
Représentés		Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Monsieur Jérémy VALLAS
Absents excusés		Mesdames Audrey PENIN, Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER
Secrétaire de séance		Madame Maryvonne ALVARD

Délibération n° 26/01/05	
Cession de la parcelle cadastrée section B n°1589	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs à la gestion du domaine privé des communes,

Vu Le plan cadastral de la commune de Vallorcine, section B, concernant la parcelle n°1589,

Vu la demande déposée par Madame et Monsieur Béatrice et Laurent TESSIER visant à acquérir ladite parcelle.

Considérant que la parcelle cadastrée section B n°1589, d'une contenance de 82m², appartient à la commune de Vallorcine,

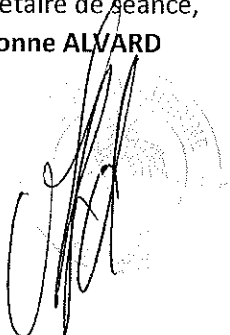
Considérant que cette cession présente un intérêt pour la commune,

Considérant que le prix de cession a été fixé à 120€/m², soit un montant total de 9 840€ (82m² x 120€)

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

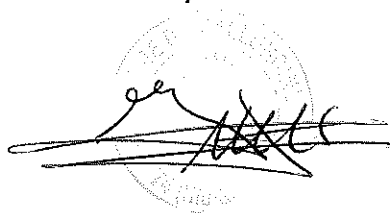
- **DÉCIDE** de céder à Madame et Monsieur Béatrice et Laurent TESSIER la parcelle cadastrée section B n°1589, située sur le territoire de la commune de Vallorcine, d'une superficie de 82m²,
- **FIXE** le prix de cession à 120€ par mètre carré, soit un montant total de 9 840€ (neuf mille huit cent quarante euros),
- **PRÉCISE** que les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 11/02/2026
Télétransmis en Préfecture le : 11/02/2026
Notifié ou publié le : 11/02/2026

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches